

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINE	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120627-12-ECO

PEPINIERE D'ENTREPRISES : ENGAGEMENT DE LA CONSULTATION

M. BELLOT rappelle que lors de notre séance du 28 mars 2012, un point a été fait sur l'opération Pépinière comprenant la construction d'un bâtiment neuf et la réhabilitation des locaux communaux existant sur le parc d'activités P. Lanneretonne.

Le montant des travaux correspondants s'élève à 1 000 000 € HT, réparti comme suit :

Bâtiment neuf :	650 000 €
Réhabilitation des locaux existants :	200 000 €
Espaces extérieurs :	150 000 €

La consultation pour la dévolution des travaux sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics. Il est prévu un découpage en deux tranches pour les marchés bâtiments (tranche ferme pour le bâtiment neuf et tranche conditionnelle pour la réhabilitation) et une décomposition en lots techniques.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget supplémentaire du budget Annexe de la Pépinière.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation pour la dévolution des travaux de l'opération Pépinière tel que ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT